



Ecole Professionnelle de la Boucherie de Paris et de la Région Parisienne

Ecole privée fondée en 1927

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA VIANDE

CIRCULAIRE

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des besoins de la profession et notamment dans la reprise d'activité, le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a préconisé l'idée de rémunérer les apprentis à 100% du SMIC durant la totalité du contrat d'apprentissage en Brevet Professionnel.

Conscient que cette décision représente un effort financier de votre part, elle s'accompagnera néanmoins de nombreux avantages non négligeables pour une profession : attractivité plus importante pour la formation, retombées positives sur la filière dès le C.A.P., résolution partielle des problèmes dus aux horaires décalés...et toujours l'exonération des charges sociales.

L'Ecole Professionnelle de la Boucherie reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Respectueusement vôtre,

Bernard MERHET

Président de l'E.P.B.